



CONSEIL — 227^e SESSION

SIXIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Nomination du Président de la Commission de navigation aérienne

1. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15445, dans laquelle est présentée la candidature de M. Padhraic Kelleher à la présidence de la Commission de navigation aérienne.
2. Après examen, le Conseil :
 - a) décide à l'unanimité de déroger aux dispositions du paragraphe 1 de l'appendice D du *Règlement intérieur du Conseil* relatives à la nomination au scrutin secret du Président de la Commission de navigation aérienne, étant donné qu'il n'y a qu'un seul candidat au poste ;
 - b) en application de l'article 56 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* et de la règle 16, alinéa c), du *Règlement intérieur du Conseil*, décide, par acclamation, de reconduire M. Padhraic Kelleher dans ses fonctions de président de la Commission pour un second mandat d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.

Stratégie et plan d'action relatifs aux technologies de l'information et des communications (TIC) pour la période 2022-2025

3. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15460, dans laquelle sont présentés la stratégie et le plan d'action relatifs aux technologies de l'information et des communications (TIC) pour la période 2022-2025. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance sur le même sujet.
4. Après examen, le Conseil :
 - a) félicite le Secrétariat pour les progrès accomplis dans l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action complets relatifs aux TIC et appuie les efforts de ce dernier visant à trouver d'autres sources de financement pour des projets phares inscrits dans lesdits documents et non couverts par le budget ordinaire approuvé pour 2023-2025 ;

- b) demande au Secrétariat de tenir compte des recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits concernant la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action relatifs aux TIC, et ce faisant, demande aussi au Secrétariat de continuer d'assurer une coordination régulière avec ces deux entités en vue de favoriser un dialogue ouvert et transparent, dans le but de limiter les risques liés au nouvel objectif ambitieux de transformation ;
- c) recommande au Secrétariat de donner la priorité aux projets pour lesquels des ressources financières et humaines sont déjà garanties ;
- d) réaffirme l'importance de la Feuille de route de l'OACI sur la sécurité de l'information pour améliorer le niveau de maturité technologique de l'Organisation et renforcer la sécurité des données ;
- e) demande au Secrétariat de faire rapport au Conseil sur l'état de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action relatifs aux TIC pour la période 2022-2025 au cours de la 228^e session, en tenant compte du rapport final du Commissaire aux comptes sur cette question, et demande en outre au Secrétariat de continuer de tenir le Conseil informé, par l'intermédiaire du Comité de la gouvernance, des faits nouveaux, selon qu'il conviendra, notamment en ce qui concerne les prochaines étapes et le franchissement de jalons clés.

Programme des réunions de l'OACI pour 2023 et programme provisoire des réunions pour la période 2024-2025

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15439, dans laquelle sont présentés le programme des réunions pour 2023 et, à des fins de planification, le programme provisoire des réunions pour 2024 et 2025. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance sur le même sujet.

6. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le programme des réunions pour 2023 présenté à l'appendice A de la note de travail, notamment les ajustements proposés par le Comité de la gouvernance à ce sujet, comme indiqué au paragraphe 4 du rapport verbal, et qui tient compte des révisions supplémentaires convenues par le Conseil lors de ses délibérations précédentes pendant la session en cours, en particulier concernant la programmation de la réunion CYSECP/2 et de la Conférence CAAF/3 ;
- b) approuve aussi les dates révisées des 228^e, 229^e et 230^e sessions du Conseil, étant entendu que le calendrier révisé sera appliqué à titre d'essai, et ce faisant, souligne l'importance d'assurer un équilibre entre la souplesse, la prévisibilité et la stabilité du calendrier ; il insiste aussi sur la nécessité d'assurer la pleine participation de l'ensemble des représentantes et représentants, y compris aux réunions hybrides, selon qu'il conviendra ;
- c) convient d'examiner les nouveaux arrangements à la fin de la 229^e session suite à la période d'essai, et de modifier le calendrier de la 230^e session si nécessaire ;

- d) prend note, à des fins de planification, du programme des réunions pour 2024 et 2025, présenté aux appendices B et C respectivement, et à cet égard, demande au Secrétariat d'envisager des dates appropriées pour la tenue du deuxième Colloque de l'OACI sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles, soit vers la fin de 2024, soit au début de 2025.

Programmes des travaux du Conseil et de ses comités pour la 228^e session

7. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15443, qui présente les programmes des travaux du Conseil et de ses comités pour la 228^e session. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance à ce sujet.

8. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 228^e session, qui est présenté dans la note C-WP/15443, et convient que nonobstant ses décisions précédentes portant sur le rapport annuel de l'OIO (cf. C-DEC 219/8) et sur l'aperçu des risques en matière de sûreté de l'aviation (cf. C-DEC 225/5), ces sujets peuvent désormais être présentés selon un format différent ;
- b) approuve aussi la liste des séances d'information informelles proposées, qui figure à l'appendice B du rapport verbal du Comité de la gouvernance, en tenant compte des observations de ce dernier à cet égard, et ce faisant, réaffirme qu'il serait préférable de planifier toutes les séances d'information pendant la phase Comités de la session, plutôt que pendant la phase Conseil ;
- c) souligne que la nouvelle approche concernant les programmes des travaux, y compris la publication de renseignements sur le portail sécurisé du Conseil et sur le site web public (cf. appendice A du rapport verbal du Comité de la gouvernance), sera appliquée à titre d'essai, étant entendu que ces arrangements seront réexaminés à une session ultérieure ;
- d) rappelle que les représentants au Conseil conservent le droit de proposer des points additionnels pour examen par le Conseil ou ses comités, selon qu'il conviendra ;
- e) souligne l'importance de trouver le juste équilibre entre l'allègement du programme des travaux du Conseil et de ses comités, et la nécessité de s'assurer que le Conseil puisse continuer de s'entretenir de manière appropriée sur les questions clés pour l'Organisation ;
- f) convient de réinstaurer la pratique consistant à organiser des réunions stratégiques du Conseil hors siège , et ce faisant, retient provisoirement la période du 12 au 14 mai 2023 pour une telle rencontre, et invite le Président du Conseil et le Secrétaire général à réfléchir à des thèmes pouvant sous-tendre les débats lors de cette réunion stratégique, en vue de faire une proposition plus structurée au Conseil sur le sujet à la 228^e session ;
- g) demande au Secrétariat d'étudier les moyens de faciliter l'accès des organisations siégeant comme observateur au Conseil aux renseignements publiés sur le portail sécurisé du Conseil, selon qu'il conviendra ;

- h) note que les décisions prises par le Conseil pendant la session en cours qui ont une incidence sur le programme des travaux de la 228^e session, à savoir l'ajout de points supplémentaires, la modification de points existants ou le report de l'examen de points, et qui ne sont pas encore prises en compte, seront intégrées dans une version révisée de la note C-WP/15443, laquelle sera publiée en temps opportun.

Questions diverses

Lancement d'une nouvelle fonctionnalité de discussion en ligne pour les séances du Conseil

9. Le Conseil prend note des informations présentées par le Secrétariat concernant le lancement d'une nouvelle fonctionnalité de discussion en ligne informelle à l'usage du Conseil et des observateurs, maintenant disponible sur Microsoft Teams via un canal réservé.

Mise à jour sur les groupes ad hoc du Conseil

10. Le Conseil reprend l'examen de ce point en se fondant sur le rapport verbal présenté par le Président du Conseil, ainsi que d'un exposé verbal actualisé du Comité de la gouvernance à ce sujet.

11. Après examen, le Conseil prend note des informations présentées dans le rapport verbal et convient de :

- a) conserver l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART), étant entendu que la CART a mené à bien l'essentiel de son travail, mais qu'il peut s'avérer nécessaire d'actualiser ses recommandations pour tenir compte de l'évolution de la pandémie de COVID-19 ;
- b) conserver le Groupe directeur sur le Forum consultatif OACI-industrie, pour qu'il continue de contribuer aux préparatifs de forums périodiques ;
- c) conserver le Groupe restreint sur l'innovation pour continuer de faire avancer les travaux du Conseil et de l'Organisation en matière d'innovation, conformément à la résolution A40-27 de l'Assemblée ;
- d) conserver le Groupe restreint sur le rôle de chef de file de l'OACI dans le développement économique du transport aérien, étant entendu que le Groupe n'a été établi que récemment et qu'il commencera ses travaux très prochainement ;
- e) conserver le Groupe restreint chargé des questions de genre, pour qu'il poursuive les travaux en cours visant à déterminer des possibilités de renforcer l'égalité des sexes à l'OACI ;
- f) dissoudre le Groupe ad hoc sur la Réunion de haut niveau sur la faisabilité d'un objectif ambitieux mondial à long terme, le Groupe restreint sur le Cadre de déontologie et le Groupe restreint sur les technologies de l'information, étant entendu que ces groupes ont tous épuisé les tâches qui leur incombaient en vertu de leur mandats respectifs ;
- g) déléguer son autorité au Président du Conseil pour actualiser la composition des groupes restreints devant demeurer actifs, en vue d'assurer un équilibre adéquat entre les sexes et une représentation géographique appropriée ;

- h) noter que la décision qui précède est prise sans préjudice de décisions antérieures du Conseil et de ses comités concernant l'établissement d'autres groupes informels ou ad hoc dont le travail est toujours en cours, notamment le Groupe sur le dispositif d'application du principe de responsabilité et celui sur la durabilité financière à long terme de l'Organisation.

Mise à jour sur les questions liées à l'enquête sur des courriels anonymes

12. Le Conseil entame l'examen de cette question en se fondant sur un rapport verbal présenté par le Président du Conseil, faisant état des mesures prises par le Secrétariat au sujet de l'enquête sur les courriels anonymes et le travail en cours à cet égard.

13. Après examen préliminaire, le Conseil prend note des précisions apportées lors des discussions et convient de poursuivre les délibérations sur la question à sa prochaine séance, le vendredi 2 décembre 2022.

— FIN —